

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 3, pages 361 à 372

Auteur : Hjalte Rasmussen

Titre : European Community Sovereignty Arrangements : A Framework for a Quebec Comparison (Mesures afférentes à la souveraineté dans le cadre de la communauté européenne : un modèle de comparaison pour le Québec)

MISE À JOUR

Auteur : Hjalte Rasmussen

Titre : European Community Sovereignty Arrangements : A Framework for a Quebec Comparison (Mesures afférentes à la souveraineté dans le cadre de la communauté européenne : un modèle de comparaison pour le Québec)

2001-12-19

**MESURES AFFÉRENTES À LA SOUVERAINETÉ
DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE :
UN MODÈLE DE COMPARAISON POUR LE QUÉBEC**

- Mise à jour 2001 -

Au cours de la dernière décennie, soit de 1991 à aujourd'hui, la coexistence du Danemark et des mesures afférentes à la souveraineté dans le cadre de la Communauté européenne a suscité passablement de remous. Bon nombre des constatations quant à cette coexistence, présentées dans mon document de 1991 à l'intention du gouvernement du Québec, doivent être modifiées, et certaines conclusions doivent être entièrement révisées.

Le Traité sur l'Union européenne (1991; aussi appelé le Traité de Maastricht) a représenté un tournant décisif. Il a métamorphosé la Communauté européenne en *Union européenne*, dans le but de transformer l'ensemble déjà existant des nations en une sorte de fédération des États (voir détails dans mon rapport de 2001). La majorité des électeurs danois n'étaient pas prêts à accepter le nouveau régime d'union et ont rejeté la proposition gouvernementale qui leur a été soumise dans le cadre d'un référendum sur la ratification du traité, tenu le 2 juin 1992.

Le résultat négatif du scrutin est attribuable aux nombreux électeurs sous-scolarisés, chômeurs ou occupant des emplois peu prestigieux; ceux qui ne maîtrisent pas deux langues étrangères ou plus ne sont pas favorables à cette idée, pas plus, notamment, que ne le sont les électeurs tributaires des prestations d'aide sociale du gouvernement. L'appartenance à la Communauté européenne est, depuis le début, un projet cher à l'élite. Le résultat négatif du scrutin a toutefois montré que l'élite n'avait plus la main mise sur la majorité électorale. Le résultat du « non » de 1992 a eu l'effet d'une surprise. Dans mon rapport 2001, j'explique comment, et à quel prix politique, l'élite a transformé ce « non » en un « oui » en mai 1993.

Le refus des électeurs danois d'adhérer à la zone euro (lors d'un référendum tenu en octobre 2000) a clairement montré que l'élite pro-union est incapable de mobiliser l'opinion en faveur d'un « oui ». Une différence importante entre 1992 et aujourd'hui demeure toutefois le fait que l'élite connaît maintenant les motifs de cette opposition et sera donc rapidement en mesure de concevoir des stratégies répondant mieux à ses objectifs.

L'origine de ces motifs pour le « non » est indéterminée. Une longue histoire, parsemée d'explosions occasionnelles d'impérialismes plus ou moins fructueux et d'occupations étrangères non sollicitées, a selon moi, amené de nombreux Danois à croire que « c'est dans les petits pots qu'on trouve les meilleurs onguents ». On peut supposer que cette croyance, jumelée à une certaine fierté nationale et une attitude fondée sur l'idée d'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » se situent à la source des tergiversations du Danemark en matière d'union. Les gens craignent que l'intensification de l'union menace leurs valeurs nationales primordiales telles que la langue, le système juridique, l'autonomie sociale, la démocratie et le parlementarisme, l'extériorisation culturelle et autres.

Bon nombre de Danois associent le « fédéralisme » européen à la centralisation politique et gouvernementale non désirée et injustifiable. La « Constitution » ou l'Union européenne constituent, dans la même veine, des phénomènes à rejeter instinctivement.

Pour les Danois, le moment de vérité approche à grands pas. En mars 2002, une convention européenne a été convoquée (voir *The Economist*, 23 février 2002, p. 53). Cette Convention doit préparer « l'ébauche d'un modèle de constitution européenne » dont le sort sera décidé par les gouvernements des États membres de l'Union, en 2004.

Après quoi, la question de la ratification de ce nouveau traité par le Danemark sera présentée à l'électorat danois sous forme de référendum dont le résultat pourra être décisif quant à la poursuite de la participation des Danois à la constitutionnalisation de l'Europe. D'aucuns prédisent que le référendum de 2004 déterminera si le Danemark se joint à l'Union à titre de membre à part entière ou s'il exigera un statut différent fondé sur une définition moins stricte de ses relations avec l'Union européenne.